

académie
Versailles

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



sodexo

CONVENTION

ENTRE

L'ACADEMIE DE VERSAILLES

ET

SODEXO FRANCE

EXPOSE DES MOTIFS

- **Considérant** l'accord cadre signé entre le Ministère de l'Education nationale et le groupe SODEXO,
- **Considérant** que l'académie de Versailles souhaite renforcer sa coopération avec les entreprises- dans le cadre de ses missions d'information sur les métiers, de formation professionnelle et d'insertion des jeunes, de formation des adultes à travers le réseau des GRETA et celui des établissements de l'enseignement supérieur,
- **Considérant** la volonté de SODEXO France d'approfondir une coopération permanente et dynamique avec l'académie de Versailles afin de prendre en compte les besoins de formation de l'entreprise, d'assurer l'actualisation des diplômes et la cohérence de l'offre de formation, d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes, d'accélérer la qualification de ses salariés

Il a été convenu ce qui suit :

TITRE I : AXES DE COLLABORATION

1. EVOLUTION DES METIERS, DES COMPETENCES ET DES FORMATIONS

SODEXO et l'académie de Versailles s'efforceront de développer leur collaboration en vue d'analyser sur le plan quantitatif et qualitatif les métiers exercés au sein du groupe et d'étudier leur évolution.

Compte tenu des besoins définis en commun, les actions à entreprendre portent sur les formations sanctionnées par l'un des diplômes suivants de l'enseignement professionnel : CAP cuisine et CAP agent polyvalent de restauration, BEP Métiers de l'hôtellerie et de la restauration, baccalauréat professionnel restauration, BTS hôtellerie restauration et, le cas échéant, sur des formations nouvelles ou expérimentales ou des titres de la profession préparés par en GRETA.

2- INFORMATION ET ORIENTATION

SODEXO apporte son concours à l'action menée par l'académie de Versailles en matière d'information et d'orientation vers les métiers de la restauration collective et quelles que soient les voies de formation.

Il s'agit en priorité de mieux faire mieux connaître aux équipes pédagogiques et aux jeunes en cours de scolarisation les métiers de SODEXO pour faciliter l'intégration professionnelle des jeunes dans l'entreprise.

SODEXO et l'académie de Versailles accorderont une importance particulière à la réalisation d'actions communes visant à faciliter le projet d'orientation des jeunes, en priorité ceux des classes de 3^{ème} à option découverte professionnelle 3 heures et/ou module 6 heures afin de leur permettre d'accéder à une formation adaptée.

A cet effet, les parties contractantes contribuent à l'information des jeunes, des familles, des chefs d'établissements, des personnels enseignants et d'orientation notamment par

- l'élaboration et la diffusion de supports d'information (fiche action 1),
- la participation de représentants de l'entreprise à des conférences et à des actions dans les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur, s'il y a lieu. Cette action s'inscrira dans le cadre de la découverte professionnelle option 3 heures et module 6 heures (fiche action 2).
- l'aide au rapprochement entre établissements scolaires et entreprises notamment grâce à des journées de découverte SODEXO réalisées pour les enseignants, personnels de direction, personnels d'éducation, conseillers d'orientation psychologues... (fiche action 3).

L'ensemble de ces actions doit faciliter l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnelle du jeune.



3- FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

3.1 – Concertation sur l'offre de formation initiale.

Conformément aux termes du protocole visé par Monsieur le Ministre de l'Education nationale et Monsieur le Président du groupe SODEXO, pour les diplômes définis à l'article 3 de la présente convention, SODEXO participe à la consultation par les recteurs de l'évolution de l'offre de formation proposée dans le cadre de la préparation des plans régionaux de développement des formations professionnelles des jeunes et de leurs conventions annuelles d'application.

L'académie de Versailles et SODEXO souhaitent réfléchir ensemble sur les opportunités :

- d'ouverture de sections en établissement scolaire (lycée polyvalent, lycée professionnel, SEGPA), pour renforcer le partenariat entre ces établissements et l'entreprise,
- d'ouverture des sections d'apprentissage en lycées polyvalents et/ou professionnels pour les diplômes définis à l'article 3 de la présente convention, dans le respect des compétences dévolues aux services académiques de l'inspection de l'apprentissage (SAIA) (fiche action 4).

3.2 – Actions pédagogiques communes

SODEXO favorise l'accueil des élèves dans les unités de l'entreprise dans le cadre des périodes de formation en entreprise (PFE) prévues par les textes.

Des représentants de l'entreprise participeront à l'évaluation des périodes de formation en entreprise des jeunes, aux jurys d'examens et aux sessions de validation des acquis de l'expérience.

Des actions visant à améliorer la pédagogie pourront être entreprises en commun.

3.4 – Coopération avec les établissements d'enseignement supérieur

SODEXO et l'académie de Versailles, souhaitent renforcer leur coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur, notamment pour :

- Améliorer l'articulation entre les contenus et les objectifs des formations supérieures – BTS et licences professionnelles - et les besoins des unités de l'entreprise;
- Rechercher les potentialités d'utilisation des nouvelles licences professionnelles ;
- Attirer de futurs collaborateurs issus de formations généralistes telles sciences de gestion, sciences humaines...

4- FORMATION CONTINUE DES SALARIES

4.1- Formation des salariés de l'entreprise

L'académie de Versailles et SODEXO recherchent ensemble les moyens de développer la formation des adultes, dans le respect de la politique de formation définie au sein de l'entreprise. Elle peut notamment être envisagée au niveau régional entre les représentants d'unités de l'entreprise et le recteur et ses représentants, (notamment le délégué académique à la formation continue, DAFCO), lorsque des besoins de qualification non satisfaits auront été identifiés (Fiche action 5) et (Fiche action 6 DIF).



4.2- Validation des acquis de l'expérience

SODEXO manifeste son intérêt pour réfléchir sur un processus interne de validation des acquis de l'expérience. L'académie de Versailles et les représentants de l'entreprise réfléchiront ensemble pour faciliter l'accès des salariés à ce dispositif (annexe 1.)

Les deux partenaires s'efforceront de développer les moyens de valorisation et de communication relatifs à ce dispositif.

5- FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE

5.1- Formation continue des personnels de l'éducation nationale

Dans le cadre de la convention nationale, des stages sont déjà organisés avec le CERPET.

SODEXO encouragera les unités de son entreprise à développer l'accueil des personnels de l'éducation nationale, avec le souci d'adapter au mieux ces périodes en entreprises au projet professionnel de l'intéressé (fiche action 7).

Cette action peut prendre des formes diverses, notamment :

- Stages pour les futurs chefs d'établissement,
- Stages spécifiques à caractère technique,
- Périodes de formation en milieu professionnel,
- Stages durant les mois d'été,
- Participation à la formation des enseignants dans le cadre de l'IUFM.
- Accueil en entreprises d'enseignants pour des durées plus longues, en les intégrant au sein des activités des unités.

6 - ACCUEIL ET AIDE A L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES (fiche action 8).

SODEXO et l'académie développeront avec d'autres partenaires des actions pour faciliter une meilleure connaissance des dispositifs d'accueil mis en place par les entreprises :

- l'information des jeunes sur les métiers porteurs d'emplois,
- la recherche d'un stage, d'une alternance, l'accueil
- l'aide à l'accès au premier emploi.

7- COMMUNICATION

SODEXO et l'académie de Versailles conviendront de mettre en place des moyens de communication relatifs aux actions réalisées en application de la présente convention. Les parties conviendront de diffuser le contenu des actions réalisées sur leurs sites soit :

www.ecole-entreprise.ac-versailles.fr
www.sodexo.com

En outre, ce partenariat sera clairement indiqué pour toute action ou tous documents financés dans le cadre de cet accord.

TITRE II : MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Le présent document constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat entre SODEXO et l'académie de Versailles.

1. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Le groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la convention et des documents annexés, suivra l'exécution de la présente convention. Il est constitué pour en assurer le fonctionnement.

2. COMPOSITION ET MISSIONS DU GROUPE DE PILOTAGE

Le groupe de pilotage est constitué de la façon suivante :

2.1. Composition

SODEXO :

Le Directeur des Ressources Humaines Paris Ile de France
Le Responsable Ressources Humaines Yvelines
Le Directeur du Partenariat avec les Ecoles

ACADEMIE DE VERSAILLES :

Le Recteur ou son représentant
Le Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC)
La Déléguée académique aux enseignements techniques (DAET)
Le Délégué académique à la formation continue (DAFCO)
Le Chef des services Académiques d'Information et d'orientation (CSAIO)
La Conseillère à l'emploi
La Responsable des partenariats avec les entreprises auprès du DAFPIC
Un représentant des corps d'inspection

2.2. Missions

Le groupe de pilotage est chargé de la mise en œuvre de la présente convention, de l'animation, du suivi et de l'évaluation. Il fixe les orientations et les travaux à mener.

Il constitue les groupes techniques compétents et peut par exemple constituer un groupe de travail avec la collaboration des conseillers de l'enseignement technologique ou interprofessionnel par filière.

Il se réserve le droit d'inviter les experts nécessaires en fonction de l'ordre du jour.

Il sera aussi chargé de fournir au groupe de pilotage les éléments d'analyse ou les préconisations sur les modalités de mise en œuvre de la présente convention (mention complémentaire, formation complémentaire d'initiative locale, Art. 54 de la loi quinquennale sur l'emploi et la formation, formation initiale, formation continue...

Il prend toute décision nécessaire à la conduite de ce partenariat.

Il dresse le bilan des actions réalisées ou engagées dans le cadre de la présente convention et a pour mission d'élaborer et adapter les actions et le calendrier des années suivantes.

Il définit, par un avenant spécifique, les actions communes à mettre en place.



Il est responsable de la communication sur ce partenariat et se réserve la possibilité de modifier les actions et le calendrier.

Il se réunira au moins une fois par an. La réunion sera organisée avant le bilan national prévu dans l'accord cadre national.

TITRE III : CONFIDENTIALITE

Certaines informations recueillies à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention ont un caractère confidentiel.

SODEXO et le rectorat de l'académie de Versailles s'obligent à en avertir leurs personnels.

L'utilisation de ces informations en dehors de la présente convention ne peut intervenir sans le consentement exprès des parties intéressées.

TITRE IV : DUREE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

La présente convention prend effet à compter du 6 mai 2008.
Elle est conclue pour une durée de trois années.

Après cette période de trois ans, elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Elle peut être modifiée par avenant avec le consentement des parties signataires.

Le non-renouvellement doit être signifié trois mois avant le terme de la convention. Toutefois, les actions engagées avec les établissements scolaires au titre de la convention parviendront à leur terme.

La présente convention est signée dans le souci de l'intérêt réciproque des parties et d'un enrichissement mutuel de ses signataires.

Fait à, Issy les Moulineaux
le 06 Mai 2008

Pour le groupe SODEXO
Le Directeur des Ressources Humaines
Ile-de-France
Agnès BEAUDOUIN

Pour l'académie de Versailles
Le Recteur
Chancelier des universités
Alain BOISSINOT

FICHE ACTION 1

CLASSEUR "LES METIERS DE LA RESTAURATION "

Architecture de la pochette :

Elle présente les principaux métiers porteurs d'emploi de l'hôtellerie et de la restauration.

Elle a été réalisée en partenariat avec les groupe Accor, SODEXO, Flunch, Flo , le CRRC et avec le soutien du Conseil Régional d'Ile de France.

La conception a été confiée au CRDP de l'académie de Versailles.

1. différencier immédiatement l'aspect métier de l'aspect formation,
2. faire apparaître l'importance du recrutement futur attendu pour chacun des métiers,
3. permettre un repérage et un rangement facilité dans la pochette,

Diffusion de la pochette:

La diffusion a été effectuée aux centres de documentation des établissements scolaires, centres d'information de d'orientation, missions locales, entreprises partenaires pour les trois académies d'Ile de France.

Diffusion du dépliant :

La diffusion a été effectuée aux élèves des classes de 4^{ème} et 3^{ème} pour les trois académies d'Ile de France.

FICHE ACTION 2

DISPOSITIF D'ACCES A LA VOIE PROFESSIONNELLE EN COLLEGE

**Découverte professionnelle
option 3 heures et module 6 heures
Stage en milieu professionnel en classe de troisième**

Définition de l'action et Objectif

1. Sensibiliser les professeurs de collège par la présentation des métiers de la restauration lors de visites organisées par SODEXO.
2. Faire découvrir l'environnement socio-économique du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, les différents domaines d'activité, les perspectives de carrière offertes par la formation professionnelle initiale sous statut scolaire et par alternance.
3. Faire percevoir les exigences du métier, favoriser l'acquisition de l'esprit d'accueil, travailler le savoir-être.
4. Proposer des accueils en stage dans les entreprises avec un réel tutorat.
5. Se concerter avec les services académiques afin de donner du sens et favoriser d'une part l'élaboration d'un projet professionnel cohérent pour l'élève et un choix d'orientation motivé.

Public concerné

Elèves des classes de 3^{ème}

Acteurs

Equipes ressource :

Corps d'inspection chargé du dispositif

Equipes pédagogiques des collèges et des lycées.

Cellule école-entreprise

Direction des ressources humaines Ile-de-France SODEXO

**AIDE AU RAPPROCHEMENT ENTRE
LES LYCEES HOTELLERIE/RESTAURATION ET LES ENSEIGNES DU
GROUPE SODEXO**

**Les sections agents polyvalents de restauration des lycées
et les unités du groupe SODEXO**

Objectif

Faire découvrir aux acteurs des établissements cités en référence l'activité quotidienne proposée aux différents clients de l'entreprise, ainsi que ces différents métiers.

Public concerné

Proviseurs de lycées,
Directeurs de SEGPA
Chefs de travaux,
Professeurs de l'enseignement technique (hôtellerie, restauration, biotechnologies)
Professeur spécialisés (économie-gestion-mercatique ...)
Conseillers principaux d'éducation,
Conseillers d'orientation psychologues

Acteurs

Académie de Versailles : corps d'inspection
Responsable du partenariat auprès du DAFPIC
SODEXO : Directeur du partenariat avec les écoles
Responsable ressources humaines Yvelines

Définition de l'action

Organisation de journées spécifiques chez SODEXO avec comme agenda type :
- Présentation d'un sujet d'actualité (élaboré en fonction de la population présente) ;
Exemples possibles : du libre service à la restauration en ilots,
nutrition et restauration collective,
comment manager et motiver ses équipes

FICHE ACTION 4

FORMATION DES FUTURS COLLABORATEURS DU GROUPE SODEXO PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

Objectif

L'apprentissage est une des voies de formation permettant aux jeunes d'apprendre tout en travaillant. SODEXO s'est engagé résolument dans cette voie en signant la charte de l'apprentissage et accroît chaque année de plus de 20 % le nombre d'apprentis accueillis dans des formations du niveau I au niveau V

Public concerné

CAP/BEP
Baccalauréat professionnel et baccalauréat technologique,
BTS,
Licence,
Masters 1 et 2

Acteurs

Académie de Versailles :
Le Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue
La Coordinatrice de l'apprentissage
SODEXO :
Le Responsable apprentissage Ile-de-France
Le Responsable ressources humaines Yvelines

Définition de l'action

- Développement d'actions visant à accroître l'accueil d'apprentis et favoriser leur intégration dans l'entreprise,
- Promotion de l'apprentissage dans les établissements de l'académie,
- Recrutement d'apprentis de l'académie,
- Participation aux instances de gestion des CFA (CFA En Mouvement et CFA Trajectoire)

FICHE ACTION 5 (1/2)

FORMATION CONTINUE DES SALARIES DE SODEXO

OBJECTIF

Permettre d'améliorer, augmenter, adapter les compétences et qualifications des collaborateurs (ou futurs collaborateurs) de SODEXO dans le cadre des textes sur la Formation Tout au Long de la Vie et de la loi du 4 mai 2004.

PUBLIC

Salariés ou futurs salariés de SODEXO.

ACTEURS

- Groupement d'Intérêt Public – Formation Continue et Insertion Professionnelle de l'Académie de Versailles (GIP – FCIP)
- Délégation Académique à la Formation Continue (DAFCO)
- Réseau des GRETA de l'Académie de Versailles
 - 78 : GRETA Versailles Formation, GRETA Seine en Yvelines
 - 91 : GRETA Est Essonne, GRETA de la Région de Massy
 - 92 : GRETA 92 Nord, GRETA de La Défense, GRETA 92 Sud
 - 95 : GRETA Val de France, GRETA Ouest Val d'Oise
- Centre Académique de Formation Continue de l'Académie de Versailles (CAFOC)
- Centres Inter institutionnels de Bilans de Compétences de l'Académie de Versailles (CIBC)

ACTIONS POTENTIELLES

Formation en alternance - Formations sous contrat de professionnalisation jeune ou adulte ou période de professionnalisation

Stages en entreprises - Formation en entreprise de stagiaires de la Formation Professionnelle par l'accueil sur des sites lors des périodes de « stages pratiques »

Bilan de compétences - Réalisation de bilans de compétences, conseil en évolution professionnelle

Plan de formation - Conception et mise en œuvre de formations dans le cadre du « plan de formation de l'entreprise »

Conseil – Ingénierie de formation

DIF - Conception et mise en œuvre de modules répondant au Droit Individuel à la Formation

FORMATION CONTINUE DES SALARIES DE SODEXO

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

- Mise à la disposition de l'entreprise les compétences de l'Education Nationale en matière de formation, par une offre globale de service portée par un réseau d'acteurs de proximité, notamment les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et spécialement les Lycées des Métiers.
- Capacité à élaborer et réaliser des formations « sur mesure », adaptées, individualisées
- Capacité à produire une prestation harmonisée sur une multiplicité de lieux de réalisation, grâce à une coordination à l'échelon académique
- Capacité à offrir une réponse de proximité quelle que soit la localisation de l'entreprise grâce au maillage du réseau des GRETA

FICHE ACTION 6 (1/2)

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (D I F)

OBJECTIF

Permettre aux collaborateurs de SODEXO d'accéder à des formations dans le cadre du Droit Individuel à la Formation sur tout le territoire français, quel que soit le site ou leur niveau ou le nombre de candidats.

PUBLIC

Salariés volontaires de SODEXO.

NB : les salariés demandeurs sont répartis en fonction de leur lieu de résidence

l'Académie de Versailles constitue la structure la plus importante de formation (300 stagiaires « SODEXO DIF » en 2007).

ACTEURS

- Groupement d'Intérêt Public – Formation Continue et Insertion Professionnelle de l'Académie de Versailles (GIP – FCIP)
- Délégation Académique à la Formation Continue
- Réseau des GRETA de l'Académie de Versailles
 - 78 : GRETA Versailles Formation, GRETA Seine en Yvelines
 - 91 : GRETA Est Essonne, GRETA de la Région de Massy
 - 92 : GRETA 92 Nord, GRETA de La Défense, GRETA 92 Sud
 - 95 : GRETA Val de France, GRETA Ouest Val d'Oise

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (D I F)

ACTIONS

- **Modules « Naviguer avec les outils bureautiques »**, (20 heures – 3 jours)
 - * s'initier à la micro-informatique
 - * se perfectionner : messagerie, Word, Excel
 - * approfondir Excel
 - * utiliser Power Point
- **Modules « Renforcer les savoirs de bases »** (20 heures – 3 jours)
 - * lire des consignes
 - * écrire simple et clair
 - * rédiger une lettre
 - * s'informer, se documenter : mode d'emploi
 - * un projet : chiffrer ses besoins
 - * budget personnel : le calculer, le gérer
- **Modules « Ecrits professionnels »** (20 heures – 3 jours)
- **Modules linguistiques** (30 heures – 4 jours)
 - * Anglais de la restauration
 - * Anglais courant

CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

- Formations individualisées, en fonction du profil et de la demande du collaborateur
- Positionnement à l'entrée en formation ; évaluation en fin de formation
- Délivrance possible du B2i et CSi (totale ou partielle)

FICHE ACTION 7

FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Objectif

Familiariser les professeurs des collèges et les conseillers d'orientation psychologues aux métiers de l'hôtellerie - restauration ;
accueillir les enseignants et notamment les enseignants stagiaires dans le cadre du stage IUFM ;
participer aux actions de formation avec le concours de la formation du groupe SODEXO (module gestion des ressources humaines...)

Public concerné

Personnels de direction de l'Éducation nationale,
Professeurs des collèges et des lycées professionnels et polyvalents,
Directeurs de CIO, conseillers d'orientation psychologues.

Acteurs

Pour le groupe SODEXO :

la direction des ressources humaines,
le centre de formation,
les unités du groupe.

Pour l'Éducation nationale :

Le corps d'inspection,
Les équipes pédagogiques et éducatives.

FICHE ACTION 8

ACCUEIL ET AIDE A L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES

Objectif

SODEXO s'engage à promouvoir la diversité et à lutter contre les discriminations.

Ainsi en 2006 un accord handicap est signé par l'entreprise avec l'ensemble des organisations représentatives. Il est agréé par la Direction départementale du travail.

SODEXO s'engage à recruter d'ici fin 2008 :

200 salariés handicapés en CDI

50 apprentis

150 stagiaires

Public concerné

Tout élève, apprentis ou stagiaire adulte handicapé.

Acteurs

Académie de Versailles : La Conseillère chargée du handicap auprès du Recteur,

La Responsable du partenariat auprès du DAFPIC

SODEXO : Le Responsable Ressources humaines Yvelines

La Mission emploi handicap

Le Correspondant Ile-de-France handicap

Définition de l'action

Toutes les actions visant à développer et favoriser l'intégration de jeunes handicapés, dont le Forum Emploi Handicap durant la Semaine Nationale pour l'emploi des personnes handicapées.

ANNEXE 1

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PRESENTATION

1. **Qu'est-ce-que la VAE ?** : C'est un acte officiel par lequel les compétences et connaissances acquises par l'expérience sont reconnues.
2. **Que permet la VAE ?** : La validation des acquis de l'expérience permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle.
Elle permet aussi d'accéder à un cursus de formation, sans justifier du niveau d'études ou des diplômes et titres normalement requis
3. **Qui est concerné ?** : Toute personne, avec ou sans qualification reconnue justifiant de trois années d'activité, salariée, non salariée ou bénévole exercée, en continu ou non, en rapport avec la certification visée.
4. **Quelle expérience est prise en compte ?** : Les acquis, pouvant donner lieu à une validation, sont l'ensemble des compétences professionnelles.
5. **Quelle certification visée ?** : La VAE a vocation à s'appliquer à l'ensemble des diplômes, titres et certificats de qualification professionnelle enregistrés dans le Répertoire national des certifications professionnelles.
6. **La constitution du dossier** : Le candidat peut être accompagné dans la constitution de son dossier de preuves (livret 2) en justifiant des années d'expérience. (livret 1)
La VAE nécessite un travail personnel important, il est donc préférable que les candidats intéressés soient sensibilisés avant toute démarche.
7. Le candidat apporte la preuve de ses années d'expérience en relation avec le diplôme visé.
8. **La recevabilité de la demande** : Elle est prononcée au vu des pièces apportées par le candidat dans le livret 1.
9. **La validation de la demande** : la demande de VAE et le dossier descriptif des activités seront soumis à un jury. Celui-ci vérifiera si les acquis dont le candidat fait état correspondent aux compétences, aptitudes et connaissances exigées par le référentiel de la certification. Il se prononcera ensuite sur une validation totale, partielle, ou nulle et sur la nécessité d'un contrôle complémentaire dans lequel le candidat devra apporter la preuve de ses connaissances, aptitudes et compétences.

Responsable du Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA) : Nelly TRACHET
DAFCO de l'académie de Versailles 108-114, avenue du Général Leclerc 78220 VERSAILLES
☎ 01.30.83.47.15. Mail nelly.trachet@ac-versailles.fr

ANNEXE 2

LISTE NOMINATIVE DU GROUPE DE PILOTAGE A mettre à jour chaque année

Les représentants du groupe SODEXO

- Agnès BEAUDOUIN Directeur des Ressources Humaines Paris Ile-de-France
Siège : 9 avenue Ampère 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
☎ 01 30 85 26 87
Mail agnes.beaudouin@sodexo-fr.com
- Emmanuelle CARRIE Responsable Ressources Humaines Yvelines
Direction des Ressources Humaines Ile-de-France
24 Boulevard des Iles 92441 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
☎ 01 74 71 01 33
Mail emmanuelle.carrie@sodexo-fr.com
- Antoine IMBAULT Directeur des partenariats Ecoles
Siège : 9 avenue Ampère 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
☎ 01 30 85 22816
Mail antoine.imbault@sodexo-fr.com

Les représentants de l'académie de Versailles.

- Recteur, chancelier des universités* : Alain BOISSINOT
Rectorat : 3, boulevard de Lesseps 78017 VERSAILLES Cedex
- Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC)*
Michel PINÇON
Rectorat : 3, boulevard de Lesseps 78017 VERSAILLES Cedex
☎ 01 30 83 40 76 Mail ce.dafpic@ac-versailles.fr
- Déléguée académique aux enseignements techniques* : Marilyne LUTIC
Rectorat : 3, boulevard de Lesseps 78017 VERSAILLES Cedex
☎ 01.30.83.40.84 Mail ce.daet2@ac-versailles.fr
- Délégué académique à la formation continue* : Gérard PUIGDEMONT
DAFCO 108-114, avenue du Général Leclerc 78220 VIROFLAY
☎ 01.30.83.47.15 Mail ce.dafco@ac-versailles.fr
- Chef des services académiques d'information et d'orientation* Henri CASTELLET
Rectorat 7 rue Pierre Lescot 78017 Versailles cedex
☎ 0130 83 44 91 Mail ce.saio@ac-versailles.fr
- Conseillère emploi-formation* : Thérèse BRODU
☎ 01.30.83.51.07 Mail ce.emploi@ac-versailles.fr
- Responsable partenariat entreprises auprès du DAFPIC* : Ondine ROLLAND
☎ 01.39.23.63.54 - 01.30.83.40.84
Mail ondine.rolland@ac-versailles.fr